

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CARAQUET TENUE LE LUNDI 13 AVRIL 2026 À 19 h À
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : Le maire Bernard Thériault et les membres : Jean-Claude Doiron, Terry Ing, Louise Blanchard, Kim Légère, Florence Albert, Marie-Soleil Landry, Pierre Boudreau, Jacques Boucher et Nicole Hébert

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : environ dix-neuf (19) personnes dans la salle dont un (1) journaliste, ainsi que Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, greffière, Pierre S. Doiron, directeur des finances et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire Bernard Thériault appelle l'assemblée à l'ordre vers 19 h 01.

2026-91

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Pierre Boudreau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adoptée

2026-92

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2026-93

Proclamation – Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes et de tissus

ATTENDU QUE plus de 4 100 Canadiens ont besoin d'une greffe d'organe ou de tissus, et que chaque année, plus de 250 personnes meurent en attente d'une greffe;

ATTENDU QUE plus de 90 pour cent des Canadiens sont en faveur du don d'organes et de tissus, et que, pourtant, seulement 32 pour cent d'entre eux sont inscrits comme donneurs d'organes et de tissus;

ATTENDU QUE le projet de loi C-202 a donné lieu en 1997 à l'institution au Canada d'une semaine nationale des dons d'organes;

ATTENDU QUE ce n'est qu'en renseignant et en sensibilisant davantage le public que les gens seront encouragés et inspirés à faire partie de la chaîne de vie du Canada et à s'inscrire pour faire don de leurs organes et tissus;

PAR CONSÉQUENT, moi, Bernard Thériault, maire de Caraquet, déclare par la présente que la dernière semaine complète d'avril est la Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes et de tissus à Caraquet, et j'encourage tous les citoyens à inscrire leur décision de devenir donneurs d'organes et de tissus et à faire connaître leur décision aux membres de leur famille.

2026-94

Demande d'autorisation pour
une habitation sur le lot (NID)
20843504 – C. Auger

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu d'autoriser une construction demandée par C. Auger sur le terrain portant le NID 20843504. Adoptée

2026-95

Résolution du conseil établie
en vertu de l'article 59 de la Loi
sur l'urbanisme – Carrière
Rénald Lambert

Sur proposition du conseiller Jean-Claude Doiron et appuyée par la conseillère Florence Albert;

CONSIDÉRANT QU'une partie des propriétés identifiées par les numéros d'identification (NID) 20900932, 20715777, 20921995, 20912853 et 20395364 situées en retrait de l'allée des Chenard Sud ont fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but de créer une proposition particulière (PP-11) en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme. Le but de cette modification est de permettre l'usage « carrière »;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur de cette zone PP-11 ne peuvent être affectés qu'aux fins et aux conditions suivantes:
 - a) de l'usage principal suivant:
 - (i) carrière

CONDITIONS

DÉFINITION

2. Dans la présente résolution :

« voie d'accès » : chemin appartenant au ministère des Transports et de l'Infrastructure (voie Lambert) situé immédiatement au nord de la zone PP-11 et servant d'accès vers la rue du Portage.

« arrêté municipal » : l'arrêté municipal no. 307 sur la sécurité et l'entretien des gravières adopté par la ville de Caraquet en vertu de l'article 99 de la Loi sur les municipalités.

PERMIS

3. Un permis d'aménagement du service d'urbanisme de la commission de services régionaux est requis annuellement.
4. Le permis est valide jusqu'au 31 décembre de l'année d'émission.

5. La demande de permis doit être accompagnée des documents additionnels suivants :

- a) Un document attestant du respect de l'arrêté municipal émis par la personne désignée par le conseil municipal dans l'arrêté municipal.
- b) Un plan de site préparé par un arpenteur-géomètre montrant les éléments suivants :
 - (i) Les limites des terrains visés;
 - (ii) Les limites de la zone;
 - (iii) Les limites de la carrière existante;
 - (iv) Les limites de la carrière proposée;
 - (v) Les rues publiques, accès privés et voies d'accès existants et projetés donnant sur la zone;
 - (vi) Les entrées privées et allées d'accès existantes et projetées sur les terrains visés;
 - (vii) La nature, l'emplacement et les dimensions des servitudes et des droits de passage;
 - (viii) Les bâtiments, champs de captage, cours d'eau, terres humides et les lieux boisés existants sur les terrains et dans le voisinage des terrains;
 - (ix) Les éléments et les mesures identifiées dans la section « distances et conditions ».

ARPENTAGE

- 6. Les limites des terrains correspondant aux limites de la zone PP doivent être arpentées par un arpenteur-géomètre membre de l'association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick.
- 7. Les distances à respecter et les limites de propriétés doivent être indiquées sur le terrain à l'aide de repères par un arpenteur-géomètre afin de les visualiser.

DISTANCES ET CONDITIONS

8. TERRAINS VOISINS

La carrière doit être à au moins 10 m des limites de la zone PP-11.

9. RUE PUBLIQUE, ACCÈS PRIVÉ OU VOIE D'ACCÈS

- a) La carrière doit être à au moins 10 m de l'allée des Chenard. Le couvert végétal (plantes herbacées, arbustes et arbres) existant doit être conservé sur 10 m. Toute exploitation existante située à moins de 10 m de l'allée des Chenard doit cesser.
- b) Le trafic de véhicules lourds doit emprunter la voie Lambert et l'allée des Chenard Sud afin d'accéder à la carrière.

10. HABITATION EXISTANTE

La carrière doit être à au moins 150 m d'une habitation existante. La carrière doit être à au moins 1 000 m d'une zone résidentielle, commerciale, mixte ou institutionnelle.

11. COURS D'EAU ET TERRES HUMIDES

La carrière doit être à au moins 30 m de tous cours d'eau et terres humides. Une allée d'accès future peut être à moins de 30 m d'un cours d'eau si autorisée par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

12. ENTRÉE PRIVÉE ET ALLÉE D'ACCÈS

L'entrée privée et l'allée d'accès doivent être à au moins 30 m de toute habitation sauf celle appartenant aux propriétaires de la carrière;

13. DISTANCE CHAMP DE CAPTAGE

La carrière doit être à au moins 1 000 m d'un champ de captage.

AUTRES CONDITIONS

14. Toute modification à la présente proposition particulière est assujettie à une demande de modification de zonage en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme.

15. Sous réserve des articles 1 à 14 de la présente résolution, toutes les autres dispositions de même que les dispositions générales prévues aux zones RU (rurale) de l'arrêté no 2025-06 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » s'appliquent mutatis mutandis. Adoptée

2026-96

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Carrière Rénald Lambert

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour une carrière par Rénald Lambert. Adoptée

2026-97

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Carrière Rénald Lambert

Sur proposition de la conseillère Terry Ing et appuyée par la conseillère Nicole Hébert, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour une carrière par Rénald Lambert. Adoptée

2026-98

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Carrière Rénald Lambert

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » pour une carrière par Rénald Lambert, et que cet arrêté porte le numéro 2026-01. Adoptée

2026-99

Demande d'avis au CRP de la CSRPA – Rezonage Carole Rousselle – 463, boul. St-Pierre Ouest

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Pierre Boudreau, il est résolu de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit quant à la demande de modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage par Carole Rousselle. Adoptée

2026-100

Demande d'avis au CRP de la CSRPA – Corrections à apporter à l'arrêté de zonage

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par le conseiller Jean-Claude Doiron, il a été résolu de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit quant aux corrections à apporter à l'arrêté de zonage. Adoptée

2026-101

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté concernant la redevance sur l'hébergement touristique dans la ville de Caraquet »

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par la conseillère Florence Albert, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté concernant la redevance sur l'hébergement touristique dans la ville de Caraquet ». Adoptée

2026-102

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté concernant la redevance sur l'hébergement touristique dans la ville de Caraquet »

Sur proposition du conseiller Jean-Claude Doiron et appuyée par la conseillère Louise Blanchard, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté concernant la redevance sur l'hébergement touristique dans la ville de Caraquet ». Adoptée

2026-103

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté concernant la redevance sur l'hébergement touristique dans la ville de Caraquet »

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté concernant la redevance sur l'hébergement touristique dans la ville de Caraquet », et que cet arrêté porte le numéro 2026-02. Adoptée

2026-104

Rapport FACL – Jacques Dugas, commissaire de la CIEL

Monsieur Jacques Dugas, commissaire de la Commission sur l'immigration, de l'emploi et du logement présente un rapport des années 2023-2024 et 2024-2025 du Fonds pour accélérer la construction de logement (FACL).

2026-105

Lecture et adoption des procès-verbaux

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par le conseiller Pierre Boudreasu, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mars 2026. Adoptée

Sur proposition du conseiller Jean-Claude Doiron et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 mars 2026. Adoptée

2026-106

Questions non réglées découlant de ces procès-verbaux

La conseillère Marie-Soleil Landry mentionne que le comité du Centre d'animation jeunesse cherche toujours un local et considère que l'ancienne Maison des Jeunes demeure l'endroit idéal. Elle souhaite que les discussions à ce sujet soient relancées après les élections.

2026-107

Exposés des membres du conseil

La conseillère Louise Blanchard revient sur les activités de la semaine passée.

Elle espère continuer son travail en tant que conseillère et souhaite bonne chance aux candidats dans leur campagne électorale.

La conseillère Kim Légère invite les gens à la 6^e partie du Poséidon en série finale contre les Knights ce jeudi 16 avril à 19 h au Centre UNI.

Elle invite les gens au prochain Café du monde qui aura lieu le 30 mai prochain sous le thème du Burkina Faso.

Elle rassure les citoyens que le dossier de prolongement d'aqueduc est à l'étude.

Elle invite les gens à profiter de la piste de marche au Centre UNI.

Finalement, elle souhaite ses sincères condoléances à toute l'équipe du Festival acadien pour la perte d'un précieux collègue.

Dans l'optique d'une saine gestion financière efficace et de bonne gouvernance, la conseillère Marie-Soleil Landry recommande que le prochain conseil municipal forme un comité afin d'examiner la composition du Conseil tout en s'appuyant sur le modèle des villes plus peuplées au N.-B.

Elle espère continuer son travail au conseil et souhaite bonne campagne électorale à tous les candidats.

Le conseiller Jacques Boucher mentionne qu'il fera campagne sur Facebook, qu'un dépliant sera envoyé par la poste et qu'il espère continuer son travail au sein du prochain conseil municipal.

Le conseiller Pierre Boudreau demande aux gens de faire attention aux chevreuils à Évangéline et que des enseignes seront installées.

Il remercie le Centre UNI pour le don qui a servi à faire des réparations et l'achat d'équipements au Club de l'âge d'or de Pokemouche à Évangéline.

Il invite les gens au Salon Péninsule du 24 au 26 avril au Carrefour de la mer.

Finalement, le seul élu par acclamation, il souhaite bonne chance à tous les candidats dans leur campagne électorale.

La conseillère Nicole Hébert espère continuer son travail au Conseil et souhaite bonne campagne électorale à tous les candidats.

La conseillère Florence Albert espère continuer son travail au sien du Conseil et souhaite bonne campagne électorale à tous les candidats.

Le conseiller Terry Ing participera au colloque de Rue principale à Montréal cette semaine.

En tant que président de Centre-Ville Caraquet et ayant un budget alloué par Downtown NB, il invite les commerçants à lui faire part de leurs idées pour l'embellissement du centre-ville.

Finalement, il espère que ce conseil municipal poursuit son travail pour un autre mandat et souhaite bonne campagne électorale à tous les candidats.

Le conseiller Jean-Claude Doiron espère continuer son travail au sein du Conseil et souhaite bonne campagne à tous les candidats.

Le maire souligne l'importance d'une intégration de tous les quartiers, et croit que le Centre UNI en est pour quelque chose.

Il souligne que tous les projets sont possibles grâce aux nombreuses subventions et financements disponibles auprès des gouvernements.

Il considère que le premier mandat à la suite de la fusion fut transactionnel et que le prochain sera transformationnel.

2026-108

Correspondance reçue et
envoyée du mois de mars 2026

Les membres du Conseil passent en revue la
correspondance reçue et envoyée du mois de mars 2026.

2026-109

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2026-110

Suivi des dossiers

Pompiers : La conseillère Marie-Soleil Landry demande si on recevra l'étude d'optimisation de la brigade de pompiers prochainement. Le directeur général mentionne que ce rapport est attendu plus tard ce printemps.

Odeur à Bas-Caraquet : La conseillère Marie-Soleil Landry demande des détails concernant l'odeur produite par l'usine Cooke Aquaculture. Le maire en fera le suivi.

2026-111

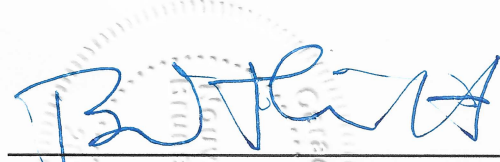
Présentation et intervention du
public

Monica Albert-Légère, candidate à l'élection municipale dans le quartier de Saint-Simon, fait part de ses projets et de sa vision.

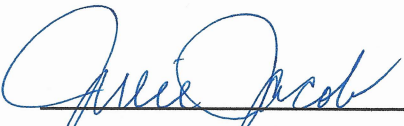
Monsieur Jean-Pierre Blanchard se plaint de la fumée causée par la fournaise extérieure de Vitrierie Caraquet. Le maire mentionne que l'agent de conformité, Daniel Vanier, suit le dossier de près.

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher, il est résolu
de lever l'assemblée et la séance est levée vers 21 h 17.



BERNARD THÉRIAULT, MAIRE



JULIE JACOB, GREFFIÈRE